

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales sur « la problématique des « plaasmoorde » (assassinats systématiques de fermiers, essentiellement blancs, de leur famille et de leur personnel) en Afrique du Sud » (n° 154)

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 8 février 2017)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 154/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Annemie Turtelboom (Open VLD), Els Van Hoof (CD&V), Jean-Jacques Flahaux (MR), Peter Luykx (N-VA) et Richard Miller (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 87 voix contre 54

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Barbara Pas au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments sur « les avis inacceptables rendus par la Commission permanente de contrôle linguistique en ce qui concerne certains services régionaux qui relèvent de l'article 35, § 1^{er}, de la loi sur l'emploi des langues en matière administrative » (n° 197)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 8 février 2017)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 197/001)

- une motion de recommandation par Barbara Pas (VB)
- une motion pure et simple par Veerle Heeren (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 87 voix contre 54